

Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 16 mars 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs et mesdames Robert F. Weemaes, directeur général, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, Me Suzanne Ouellet, greffier et Me Maude Lauzon, assistant-greffier.

#### CE-2011-370 <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ</u> EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 16 ET 23 FÉVRIER 2011

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 16 et 23 février 2011 a été remise aux membres du comité exécutif :

#### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

## CE-2011-371

SOUMISSION 2011 SI 040 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE PLANCHE À ROULETTES - PARC DES TREMBLES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Construction TRD inc., 2, rue de la Tourelle, Fossambault-sur-le-Lac, Québec, G3N 0M8 pour la fourniture et l'installation d'équipements de planche à roulettes au parc des Trembles sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total de 37 665 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 février 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80034-006-78452	36 011,94 \$	District électoral de Hull–Val- Tétreau (surplus) - Parc des Trembles - Planches à roulette
04-13493	1 653,06 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2011.

Adoptée

# CE-2011-372 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-06 - 488 220,49 \$ - PÉRIODE DU 5 AU 11 FÉVRIER 2011

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-06 au montant de 488 220,49 \$ pour la période du 5 au 11 février 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2011.

Adoptée

# CE-2011-373 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-07 AU MONTANT DE 333 879,81 \$ - PÉRIODE DU 12 AU 18 FÉVRIER 2011

# PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-07 au montant de 333 879,81 \$ pour la période du 12 au 18 février 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2011.

Adoptée

# CE-2011-374 <u>SOUMISSION - 2010 SI 299 - ENLÈVEMENT, REMPLACEMENT ET RÉPARATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS</u>

#### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Glissières Desbiens inc., 81, rue Jacques-Létourneau, Trois-Rivières, Québec, G9B 6E6 pour l'enlèvement, le remplacement et la réparation de glissières de sécurité, selon les prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, et ce, jusqu'à concurrence de moins de 100 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 février 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les prix inscrits à la formule de soumission seront fermes pour une année à compter de la date d'adjudication et des demandes de travaux pourront être effectuées, et ce, jusqu'à concurrence de moins de 100 000 \$, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2011.

# CE-2011-375\* <u>CONTRIBUTION FINANCIÈRE - FONDS DE PROJET « MANQUE PAS TA CHANCE! » - COMMISSION JEUNESSE</u>

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission jeunesse s'est donnée pour objectif, par son fonds « Manque pas ta chance! », de soutenir des initiatives des jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce fonds a pour but de permettre aux adolescents d'actualiser des projets qui améliorent la qualité de vie et qui ont des retombées positives sur un grand nombre d'individus;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission jeunesse, lors de sa réunion du 12 février 2011, a pris connaissance des demandes de soutien :

#### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** suite à la recommandation de la Commission jeunesse, ce comité recommande au conseil de verser, dans le cadre du fonds de projet « Manque pas ta chance! » de la Commission jeunesse (02-71127-971), une contribution financière de 650 \$ au responsable du projet « Concert rock bénéfice pour la Fondation Rêves d'enfants » de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin, 800 \$ au responsable du projet « Défilé de mode D2 » de l'école secondaire de l'Île et 800 \$ au responsable du projet « À vos pinceaux et marteaux » de la polyvalente Nicolas Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants indiqués ci-après aux organismes mentionnés ci-dessous, sur présentation de pièces justificatives par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, à savoir :

- 650 \$ à l'école secondaire Hormisdas-Gamelin, à l'attention de monsieur Jean-Philippe Doucet, 580, rue Maclaren Est, Gatineau Québec, J8L 2W2;
- 800 \$ à l'école secondaire de l'Île, à l'attention de madame Sylvie Martin, 255, rue Saint-Rédempteur Gatineau (Québec) J8X 2T4;
- 800 \$ à la polyvalente Nicolas-Gatineau, à l'attention de madame Johanne Wells, 360, boulevard de la Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71127-971	2 250 \$	Commission jeunesse - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

# CE-2011-376

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA REVUE TRANSCONTINENTAL ET LA VILLE DE GATINEAU - OUTIL PROMOTIONNEL POUR LA MISE EN COMMUN DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET ÉVÉNEMENTIELLES OFFERTES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - 29 620,50 \$

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des arts, de la culture et des lettres désire promouvoir ses activités et ses événements sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des arts, de la culture et des lettres reconnaît La Revue comme un partenaire important dans la diffusion des activités artistiques et événementielles de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des arts, de la culture et des lettres a développé des outils de promotion avec d'autres partenaires médiatiques de la région afin de promouvoir leurs activités artistiques et événementielles tant au niveau des médias électroniques, radiophoniques que télévisuels;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des arts, de la culture et des lettres a mis en place un calendrier culturel et que l'entente avec La Revue mettra en avant-plan ce calendrier et les organismes culturels reconnus par la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente permettra aux citoyens de mieux connaître les activités offertes sur le territoire de la ville de Gatineau, tant au niveau des sorties gratuites que celles s'adressant à des clientèles spécifiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des arts, de la culture et des lettres a dans ses priorités d'action de la politique culturelle de mettre en place des outils de promotion, des activités culturelles et événementielles pour la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 573.3 (5°) de la Loi sur les cités et villes stipule que les articles concernant l'adjudication d'un contrat ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'espaces médias aux fins de campagne de publicité ou de promotion :

#### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité approuve le protocole d'entente entre La Revue Transcontinental et la Ville de Gatineau et autorise une dépense de 29 620,50 \$, taxes incluses.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente entre La Revue Transcontinental et la Ville de Gatineau pour l'année 2011.

De plus, le trésorier est autorisé à payer les factures relatives à cette entente, sur présentation de pièces justificatives préparées par le service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72010-341-78453	28 320,50 \$	Direction des arts, de la culture et des
04-13493	1 300,00 \$	lettres - Publication d'avis et d'annonces TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-72010-349	15 938,12 \$		Direction des arts, de la culture et des lettres - Autres dépenses de publicité et d'information
02-72010-419	196,75 \$		Direction des arts, de la culture et des lettres - Autres services professionnels et administratifs
02-72010-433	757,90 \$		Direction des arts, de la culture et des lettres - Cachets d'artistes
02-72010-341		16 892,77 \$	Direction des arts, de la culture et des lettres - Publication d'avis et d'annonces

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2011.

#### CE-2011-377

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 8 - 28 329,01 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 8 - 323 301,95 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 8 - 9 512,61 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 6 -1 545 720,32 \$

#### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 8, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 8, la liste des réquisitions numéro 8 ainsi que la liste des embauches numéro 6 :

Numéro des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 8	Pièces de comptes à payer	28 329,01 \$	28 février au 4 mars 2011
Liste PD numéro 8	Pièces de comptes	323 301,95 \$	28 février au 4 mars 2011
	à payer	0.710.61.0	20.54
Liste des réquisitions numéro 8	Pièces de comptes à payer	9 512,61 \$	28 février au 4 mars 2011
Liste des embauches numéro 6	Embauche de personnel temporaire	1 545 720,32 \$	14 au 25 février 2011
	r		

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2011.

Adoptée

#### CE-2011-378

# ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-07 - 228 162,95 \$ POUR LA PÉRIODE DU 17 AU 23 FÉVRIER 2011

# PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-07 d'un montant de 228 162,95 \$ pour la période du 17 au 23 février 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2011.

Adoptée

### CE-2011-379

# ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-08 - 1 760 864,45 \$ POUR LA PÉRIODE DU 24 FÉVRIER AU 2 MARS 2011

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-08 d'un montant de 1 760 864,45 \$ pour la période du 24 février au 2 mars 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2011.

Adoptée

# CE-2011-380

# <u>SOUMISSION 2010 SI 231 - VÊTEMENTS POUR EMPLOYÉS COLS BLANCS - DIVERS SERVICES</u>

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 3975045 Canada inc. (CFocus), 15, rue de Valcourt, suite 200, Gatineau, Québec, J8T 8H1 pour la fourniture de vêtements pour employés cols blancs pour une période de trois ans au montant annuel approximatif de 9 693,20 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 février 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et sera d'une durée de trois ans.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Cette même clause pourra être utilisée pour la cinquième année de contrat.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation pour la période se terminant le 31 janvier précédant la date anniversaire.

Les fonds à cette fin, au montant annuel approximatif de 9 693,20 \$, incluant les taxes, seront pris aux postes budgétaires des services concernés dans l'objet 651.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2011.

Adoptée

#### CE-2011-381

ACQUISITION DE RUES APPARTENANT À DES SOCIÉTÉS FÉDÉRALES DISSOUTES - MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES, DE L'ORÉE-DU-PARC, DU VERSANT, DE BELLEVUE ET DE MASSON-ANGERS - MAXIME TREMBLAY, MIREILLE APOLLON, JOSEPH DE SYLVA, SYLVIE GONEAU ET LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE suite à des vérifications au niveau du rôle d'évaluation, il appert que plusieurs rues entretenues par la Ville appartiennent à des sociétés ayant cessé d'avoir une existence légale. Les dernières publications au registre foncier démontrent que ces rues n'ont jamais été cédées à la Ville, nommément une partie de l'avenue du Cheval-Blanc, des rues de Mirabel, Lahaie, de l'avenue de la Citadelle, de l'impasse des Roitelets, du chemin Saint-Thomas et du boulevard Lorrain, lesquelles portent respectivement les numéros de lot 1 549 419, 2 735 540, 1 768 945, 1 088 738, 1 794 503, 2 937 005 et 2 937 007 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au paragraphe 228(1) de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et du paragraphe 10(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux a fait publier contre les parcelles de rues une « déclaration de dévolution » afin d'effectuer le transfert au nom de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures confirme que ces parties de rues sont entretenues par la Ville de Gatineau depuis de nombreuses années et recommande leur acquisition;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de finaliser tous les aspects du dossier et de régulariser de façon définitive la propriété de la Ville de Gatineau pour ces rues, il sera nécessaire de publier un acte de concession par Sa Majesté la Reine du Chef du Canada en faveur de la Ville de Gatineau, sans la garantie légale, pour la somme nominale de 1 \$:

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité mandate le Service du greffe à procéder au transfert des immeubles suivants, à savoir : une partie de l'avenue du Cheval-Blanc, des rues de Mirabel, Lahaie, de l'avenue de la Citadelle, de l'impasse des Roitelets, du chemin Saint-Thomas et du boulevard Lorrain, lesquelles portent respectivement les numéros de lot 1 549 419, 2 735 540, 1 768 945, 1 088 738, 1 794 503, 2 937 005 et 2 937 007 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, au prix de 1 \$ sans garantie légale.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistantgreffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2011.

Adoptée

# CE-2011-382 <u>DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL</u> <u>D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UNION DES</u> MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

#### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité désigne monsieur le maire Marc Bureau à titre de représentant de la Ville de Gatineau au sein du conseil d'administration et du comité exécutif de l'Union des municipalités du Québec pour un terme de deux ans.

Adoptée

#### CE-2011-383

FERMETURE COMPLÈTE DU BOULEVARD DE LUCERNE, ENTRE LA RUE BOUDRIA ET LE CHEMIN VANIER - MARCHE DE L'ESPOIR (SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES - OUTAOUAIS) - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE HULL-VAL-TÉTREAU - ALAIN RIEL ET DENISE LAFERRIÈRE

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section Outaouais, a adressé une demande au Service de police afin de fermer le boulevard de Lucerne, entre la rue Boudria et le chemin Vanier, pour y tenir la Marche de l'eSPoir;

CONSIDÉRANT QUE cette activité en est à sa 12<sup>e</sup> année;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police et le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés sont en accord avec la fermeture du boulevard de Lucerne, entre la rue Boudria et le chemin Vanier, pour la tenue de la Marche de l'eSPoir, et ce, de 10 h à 12 h le dimanche 17 avril 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** cette fermeture de rue rendra sécuritaire l'activité mentionnée pour les participants et n'occasionnera pas de détours majeurs pour les automobilistes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police sera responsable des opérations de fermeture de rue et que, par conséquent, aucune signalisation ne sera requise :

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte la fermeture complète du boulevard de Lucerne, entre la rue Boudria et le chemin Vanier, dans le cadre de l'événement de la Marche de l'eSPoir organisée par la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section Outaouais, et ce, selon les conditions suivantes :

- Assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange au niveau de la sécurité, en support aux effectifs policiers;
- Assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;

• Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Hull, avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Adoptée

#### CE-2011-384

SUBVENTION DE 300 \$ À LA FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU POUR LE DÉFI DES GRANDS VOYAGEURS - 6 AU 21 AOÛT 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour la participation de monsieur Richard Nadeau au Défi des grands voyageurs du 6 au 21 août 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	300 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-
		Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

#### CE-2011-385

# <u>SUBVENTION DE 500 \$ - LES JOYEUX RETRAITÉS INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION</u>

#### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre des Joyeux Retraités, à l'attention de monsieur Maurice Lévèsque, président, 49, rue Mutchmore, appartement 405, Gatineau, Québec, J8Y 3T5, à titre de subvention pour les activités du Club de l'Âge d'Or.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	500 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions

DESCRIPTION

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

DOCTE

#### CE-2011-386

# <u>SUBVENTION DE 700 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE SAINT-RAYMOND-VANIER ET DE MASSON-ANGERS - PIERRE PHILION ET LUC MONTREUIL</u>

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, 15, rue Buteau, Gatineau, Québec, J9J 2P7, à titre de subvention pour Les Jours de la jonquille 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79937-972	500 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

# CE-2011-387 <u>SUBVENTION DE 750 \$ - CONSEIL DES ARTS D'AYLMER - EXPOSITION ANNUELLE - MEMBRES DU CONSEIL</u>

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre du Conseil des arts d'Aylmer, à l'attention de madame Andrée Sincennes, C. P. 224, Gatineau, Québec, J9H 5E5, à titre de subvention pour la 56<sup>e</sup> exposition annuelle qui aura lieu du 8 au 10 avril 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer
02-79932-972	250 \$	- Aménagement - Subventions André Laframboise - De Lucerne
02-79933-972	250 \$	- Aménagement - Subventions Alain Riel - De Deschênes
		- Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79933-692	250 \$		Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Équipements non
02-79933-972		250 \$	capitalisables Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

# CE-2011-388 <u>SUBVENTION DE 850 \$ - CONSEIL DES ARTS D'AYLMER - TOURNÉE DES STUDIOS D'ARTISTES - MEMBRES DU CONSEIL</u>

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 850 \$ à l'ordre du Conseil des arts d'Aylmer, C. P. 224, Gatineau, Québec, J9H 5E5, à titre de subvention pour la tournée et visite des studios d'artistes du secteur d'Aylmer les 27, 28 et 29 mai 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne
02-79937-972	250 \$	<ul> <li>- Aménagement - Subventions</li> <li>Pierre Philion - De Saint-Raymond</li> </ul>
		Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

#### CE-2011-389

## SUBVENTION DE 5 000 \$ AUX CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 6006 TOURAINE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil 6006 Touraine, à l'attention de monsieur Richard Fortin, 1, chemin des Érables, Gatineau, Québec, J8V 1C1, à titre de subvention pour supporter des organismes qui viennent en aide aux personnes démunies.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	5 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

# CE-2011-390

# SUBVENTION DE 6 050 \$ À LA FONDATION ENTRE DEUX ROUES - MEMBRES DU CONSEIL

# PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 050 \$ à l'ordre de la Fondation Entre Deux Roues, 124, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2B1, à titre de subvention afin de répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79935-972	1 000 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79937-972	1 000 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond— Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	1 000 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

02-79941-972	200 \$	Luc Angers - Des Promenades
		<ul> <li>Aménagement - Subventions</li> </ul>
02-79942-972	250 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-
		l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant
		- Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp
		- Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche
		- Aménagement - Subventions
02-79948-972	200 \$	Maxime Pedneaud-Jobin
		- De Buckingham - Aménagement
		- Subventions
02-79934-972	500 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-
		Manoir-des-Trembles - Aménagement
		- Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

# CE-2011-391 PARTICIPATION À UNE FORMATION INTITULÉE « LA COMMUNICATION PERSUASIVE » - 5 AU 7 AVRIL 2011 À LAVAL - MEMBRES DU CONSEIL

# PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Luc Angers, Stéphane Lauzon et Alain Riel à participer à une formation intitulée « La communication persuasive » au Sheraton Laval du 5 au 7 avril 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 239,41 \$ à l'ordre de Compu-Finder, 707, rue du Village, suite 202, Morin-Heights, Québec, J0R 1H0 pour donner suite à la présente.

De plus, le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses encourues, sur présentation de pièces justificatives, pour un montant maximum de 8 100 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32336	2 581,50 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31086	2 581,50 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31082	2 581,50 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
04-13493	355,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

# CE-2011-392\* RECONDUCTION DU PROJET C-VERT À GATINEAU POUR LES ANNÉES 2012, 2013 ET 2014

**CONSIDÉRANT QUE** le bilan de la première année d'implantation du groupe C-Vert à Gatineau est positif et concluant tant chez les jeunes que dans la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission jeunesse a recommandé, à sa rencontre mensuelle du 12 février 2011, que soit reconduit, pour les trois prochaines années, le groupe C-Vert à Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation de la Famille Claudine et Stephen Bronfman (FFCSB) et le gouvernement provincial, par sa Stratégie d'Action Jeunesse, se veulent partenaires avec la Ville de Gatineau pour la poursuite du projet C-Vert à Gatineau, pour les trois années, en y investissant 240 000 \$:

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter de reconduire, pour les trois prochaines années, le projet C-Vert à Gatineau;
- de mandater la Commission jeunesse pour établir les ententes et démarches nécessaires à la poursuite du projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Fondation de la Famille Claudine et Stephen Bronfman pour la poursuite du projet C-Vert à Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à recevoir une subvention de 240 000 \$ de la Fondation de la Famille Claudine et Stephen Bronfman pour la Commission jeunesse via le poste budgétaire 02-71127 (incluant directement 120 000 \$ de la FFCSB et 120 000 \$ de la Stratégie Action jeunesse du gouvernement provincial) et à faire les écritures nécessaires pour donner suite à la présente en ajustant les budgets de revenus et de dépenses;
- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget d'opération de la Commission jeunesse (02-71127) et du programme famille (02-59130) des années 2012-2013 et 2014, les sommes nécessaires à la réalisation de la présente;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la direction de l'École secondaire Nicolas-Gatineau pour la poursuite du projet C-Vert à Gatineau;
- d'autoriser Madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Services de proximité à signer le contrat de service entre la Ville de Gatineau et l'organisme Enviro Éduc-Action pour la poursuite du projet C-Vert à Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

### CE-2011-393\* ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE GATINEAU, VILLE INCLUSIVE 2011

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale oblige les municipalités de 15 000 habitants et plus à se doter d'un plan d'action annuel pour l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite, et à le rendre public;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité sur l'accessibilité universelle a été formé et adopté par le conseil municipal, le 11 décembre 2007 en vertu de la résolution numéro CM-2007-1369;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action sur l'accessibilité universelle est préparé en concertation avec le Comité sur l'accessibilité universelle, formé par la Ville de Gatineau lors de l'adoption de la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité sur l'accessibilité universelle ont adopté le plan d'action 2010, 2011et 2012, lors d'une réunion régulière tenue le 25 mai 2009 :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver le plan d'action 2011 pour l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite ainsi que de favoriser l'accessibilité de la population gatinoise à des activités de loisirs et de culture avec un budget de 180 000 \$, comme prévu lors de l'adoption du budget 2011, le 7 décembre 2010 en vertu de la résolution numéro CM-2010-1198.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-59110 – Programme d'accessibilité universelle, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

#### CE-2011-394\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 516-4-1-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 516-4-2010 DANS LE BUT DE BONIFIER LE BUDGET DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2010-2011, PHASE VII

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 516-4-1-2011 modifiant le règlement numéro 516-4-2010 dans le but de bonifier le budget du programme Rénovation Québec 2010-2011, phase VII.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

#### CE-2011-395\*

RÈGLEMENT NUMÉRO 664-1-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 664-2010 DANS LE BUT D'ATTRIBUER UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 450 000 \$ POUR FINANCER LA PHASE VII DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2010-2011

#### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 664-1-2011 modifiant le règlement numéro 664-2010 dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 450 000 \$ pour financer la phase VII du Programme Rénovation Québec 2010-2011 de la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

#### CE-2011-396\*

# RÈGLEMENT NUMÉRO 680-2011 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 600 000 \$ POUR EFFECTUER LES TRAVAUX RELIÉS AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES CHEMINS EN GRAVIER

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 680-2011 autorisant une dépense et un emprunt de 600 000 \$ pour effectuer les travaux reliés au programme d'amélioration des chemins en gravier.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

#### CE-2011-397

# PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS STEFAN PSENAK ET PIERRE PHILION - ACTIVITÉ BÉNÉFICE - CÉGEP DE L'OUTAOUAIS -16 MARS 2011 - 170 \$

# PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Stefan Psenak et Pierre Philion à participer à une activité bénéfice du Cégep de l'Outaouais qui aura lieu le 16 mars 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 170 \$ à l'ordre du Cégep de l'Outaouais, Campus Gabrielle-Roy, 333, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M4 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	85 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-
		Vanier - Aménagement - Subventions
02-79931-972	85 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer
		- Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2011.

Adoptée

#### CE-2011-398

# PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU - SOMMET SUR LE MILIEU MUNICIPAL - BOUCHERVILLE - 19 MARS 2011 - 750 \$

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à assister au Sommet sur le milieu municipal qui se tiendra à Boucherville le 19 mars 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 142,41 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, Sommet 2011, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureu 680, Montréal, Québec, H3A 2M7 pour couvrir les frais d'inscription.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 750 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32338	717,08 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
04-13493	32,92 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2011.

Adoptée

#### CE-2011-399 Abrogée par la résolution numéro CE-2011-727

# ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LOUIS-OLIVIER ALLEN AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-374 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Louis-Olivier Allen au poste de préposé aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Louis-Olivier Allen sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Louis-Olivier Allen est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71231-114 – Arénas F.-Robinson et P. et I. Duchesnay (Aylmer) – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

## CE-2011-400

# ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR NICHOLAS CHAMPAGNE AU POSTE D'AGENT - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police (poste numéro POL-POL-238 au plan d'effectifs des policiers et policières), selon les normes et pratiques en vigueur :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Nicholas Champagne au poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Monsieur Nicholas Champagne est assujetti à une période d'essai de six mois puisqu'une période d'essai de six mois de services continus à titre d'agent a été retranchée de la période d'essai de 12 mois, comme stipulé à l'article 12.1 g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Nicholas Champagne est le 10 février 2011 afin de respecter l'effectif de 359 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de monsieur Nicholas Champagne sera celui de la classe 5 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1 g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

#### CE-2011-401

# ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARIO LEBLOND AU POSTE DE TECHNICIEN EN TÉLÉPHONIE - DIVISION DES INFRASTRUCTURES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien en téléphonie à la Division des infrastructures du Service de l'informatique (poste numéro INF-BL-055 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

#### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Mario Leblond au poste de technicien en téléphonie à la Division des infrastructures du Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-055 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de la Division des infrastructures.

Le salaire de monsieur Mario Leblond sera celui de la classe 7, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Mario Leblond est assujetti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13450-112 – Infrastructures – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

# CE-2011-402

# ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR CAROL THIBAUDEAU AU POSTE D'ÉLECTRICIEN C - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'électricien C à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-403 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

#### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Carol Thibaudeau au poste d'électricien C à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Carol Thibaudeau sera établi à la classe 8 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Carol Thibaudeau est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30930-114 – Ateliers municipaux, Édifice E.-Beaudoin (Gatineau) – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

#### CE-2011-403

# ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR YANIK ROUSSEAU AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX COMMUNICATIONS (RÉPARTITEUR 911) - DIVISION DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL - SERVICE DE POLICE

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé(e) aux communications (répartiteur 911) à la Division du soutien opérationnel du Service de police (poste numéro POL-BLC-015 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

#### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Yanik Rousseau au poste de préposé aux communications (répartiteur 911) à la Division du soutien opérationnel du Service de police (poste numéro POL-BLC-015 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du coordonnateur.

Le salaire de monsieur Yanik Rousseau sera celui de la classe 6, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Puisque monsieur Yanik Rousseau occupe ce poste depuis plus de six mois, la permanence à ce poste lui sera accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21500-112 – Centre d'urgence 9-1-1 – Régulier – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

### CE-2011-404

# MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME DIANE CÔTÉ AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - DIVISION DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis administratif à la Division des services techniques du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLC-027 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

#### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Diane Côté au poste de commis administratif à la Division des services techniques du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLC-027 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du coordonnateur, Requêtes et support opérationnel.

Le salaire de madame Diane Côté sera celui de la classe 3, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Diane Côté est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30115-112 – Division – Services techniques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

#### CE-2011-405

# ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2011-152 - MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME ANDRÉE VALLÉE AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - DIVISION DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-152 en date du 2 février 2011, acceptait la mutation et la permanence de madame Andrée Vallée au poste de secrétaire II à la Division des services techniques du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLC-029 au plan d'effectifs des cols blancs);

**CONSIDÉRANT QUE** madame Andrée Vallée a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau afin de réintégrer son poste de secrétaire II au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (poste numéro LSC-BLC-020 au plan d'effectifs des cols blancs) :

# PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2011-152 en date du 2 février 2011 afin de réintégrer madame Andrée Vallée à son poste de secrétaire II au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (poste numéro LSC-BLC-020).

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

#### CE-2011-406

# PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR FRANÇOIS BERNARD AU POSTE D'ANALYSTE DE SYSTÈME I - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toutes dépenses supérieures à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à l'engagement temporaire de monsieur François Bernard sera au-delà de la limite de 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de prolonger monsieur François Bernard au poste d'analyste de système I à la Division du développement du Service de l'informatique pour la période du 29 janvier au 1<sup>er</sup> juillet 2011 :

#### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur François Bernard au poste d'analyste de système I à la Division du développement du Service de l'informatique.

Le salaire de monsieur François Bernard sera celui de la classe 10, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13440-132 – Développement – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

#### CE-2011-407

# PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME DANIELLE RAINVILLE AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - DIRECTION ADJOINTE, PRÉVENTION ET SOUTIEN - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire II à la direction adjointe, Prévention et soutien du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-BLC-007 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

# PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Danielle Rainville au poste de secrétaire II à la direction adjointe, Prévention et soutien du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-BLC-007 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef à la formation et du chef à la logistique.

Le salaire de madame Danielle Rainville sera celui de la classe 5, 4<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Danielle Rainville est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-22200-112 – Service de sécurité incendie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

#### CE-2011-408

# PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR KEVIN PLOUFFE AU POSTE DE SERGENT - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de sergent à la Division de la gendarmerie du Service de police (poste numéro POL-POL-024 au plan d'effectifs des policiers et policières), selon les normes et pratiques en vigueur :

# PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Kevin Plouffe au poste de sergent à la Division de la gendarmerie du Service de police (poste numéro POL-POL-024).

Monsieur Kevin Plouffe est assujetti à une période d'essai de 12 mois, comme stipulé à la clause 25.11 a) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Kevin Plouffe est le 30 janvier 2011 afin de respecter l'effectif de 359 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de monsieur Kevin Plouffe sera celui de la classe S de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 25.11 a) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

## CE-2011-409 <u>RETRAITE DE MESDAMES FRANCINE BERTHIAUME, CLAUDINE LÉVESQUE</u> ET DE MONSIEUR JEAN-GUY POTVIN - DIVERS SERVICES

**CONSIDÉRANT QUE** mesdames Francine Berthiaume, Claudine Lévesque et monsieur Jean-Guy Potvin ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

#### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Jean-Guy Potvin, opérateur d'écureur d'égoût	Service des travaux publics	31 ans et 9 mois	1 <sup>er</sup> mai 2011
Francine Berthiaume, secrétaire	Service de l'urbanisme et du développement durable	22 ans	1 <sup>er</sup> octobre 2011
Claudine Lévesque, inspecteur	Service de police - Direction adjointe, Stratégie et soutien organisationnel	33 ans et 7 mois	1 <sup>er</sup> mars 2012

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à mesdames Francine Berthiaume, Claudine Lévesque et monsieur Jean-Guy Potvin leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

#### CE-2011-410

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JOSÉE CORRIVEAU AU POSTE DE TECHNICIENNE AUX PLAINTES ET REQUÊTES EN CIRCULATION ET SIGNALISATION - DIVISION DE LA PLANIFICATION ET DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien aux plaintes et requêtes en circulation et signalisation à la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-032 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

#### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Josée Corriveau au poste de technicien aux plaintes et requêtes en circulation et signalisation à la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-032 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne de la coordonnatrice de la circulation et de la sécurité.

Le salaire de madame Josée Corriveau sera celui de la classe 7, 2<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Josée Corriveau est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de monsieur Dominic Ouellette prévue le 24 avril 2011.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30120-112 – Division des réseaux et aménagements urbains – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2010.

Adoptée

#### CE-2011-411

# ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JOHANNE DUBOIS AU POSTE DE SECRÉTAIRE JURIDIQUE - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - SERVICES JURIDIQUES

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire juridique au Service des affaires juridiques des Services juridiques (poste numéro SAJ-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Johanne Dubois au poste de secrétaire juridique au Service des affaires juridiques des Services juridiques (poste numéro SAJ-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du directeur.

Le salaire de madame Johanne Dubois sera celui de la classe 5, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Johanne Dubois est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-12200-112 – Affaires juridiques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

# CE-2011-412 ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN CARRIÈRE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-316 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

#### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Christian Carrière au poste de préposé aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Christian Carrière sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Christian Carrière a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71231-114 – Arénas F.-Robinson et P. et I. Duchesnay (Aylmer) – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

# CE-2011-413 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2011-69 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR IAN FORTIN AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-69 en date du 19 janvier 2011, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Ian Fortin au poste de journalier I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-395 au plan d'effectifs des cols bleus);

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Ian Fortin a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste de préposé au quartier-maître au Service de police (poste numéro POL-BLE-002 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité abroge la résolution numéro CE-2011-69 adoptée le 19 janvier 2011 de façon à réintégrer monsieur Ian Fortin à son poste de préposé au quartier-maître au Service de police (poste numéro POL-BLE-002 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

CE-2011-414 Abrogée par la résolution numéro CE-2011-1240

# MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR RÉJEAN BOUTHILLIER AU POSTE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE, GRADE I - DIVISION RÉSIDENTIELLE - SERVICE D'ÉVALUATION

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne) en évaluation foncière, grade I à la Division résidentielle du Service d'évaluation (poste numéro EVA-BLC-058 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Réjean Bouthillier au poste de technicien en évaluation foncière, grade I à la Division résidentielle du Service d'évaluation (poste numéro EVA-BLC-058 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de division résidentielle.

Le salaire de monsieur Réjean Bouthillier sera celui de la classe 8, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Réjean Bouthillier sera assujetti à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de madame Mélanie Paquette prévue le 13 mars 2011.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15100-112 – Évaluation – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adopté

### CE-2011-415

# MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR PAUL BARBEAU AU POSTE D'ÉLECTRICIEN C - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'électricien C à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-402 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Paul Barbeau au poste d'électricien C à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Paul Barbeau sera établi à la classe 8 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Paul Barbeau a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30930-114 – Ateliers municipaux, Édifice E.-Beaudoin (Gatineau) – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

### CE-2011-416

## PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE BARIL AU POSTE DE TECHNICIEN, RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

**CONSIDÉRANT QU**'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toutes dépenses supérieures à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à l'engagement temporaire de monsieur Jean-Claude Baril sera au-delà de la limite de 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a nécessité de prolonger monsieur Jean-Claude Baril au poste de technicien, Réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égouts pour la période du 12 février au 31 octobre 2011 :

#### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Jean-Claude Baril au poste de technicien, Réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égouts au Service des infrastructures.

Le salaire de monsieur Jean-Claude Baril sera celui de la classe 10, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 06-30639-003 – Travaux d'aqueduc et d'égout.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

#### CE-2011-417

# PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME MÉLANIE PILON AU POSTE D'ANALYSTE EN COMPTABILITÉ - DIVISION DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA PAIE - SERVICE DES FINANCES

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'analyste en comptabilité à la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

# PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Mélanie Pilon au poste d'analyste en comptabilité à la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne de la responsable, Comptabilité et contrôle interne.

Le salaire de madame Mélanie Pilon sera celui de la classe 9, 4<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Mélanie Pilon est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.18 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13310-112 - Finances - Réguliers - Cols blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

#### CE-2011-418

# ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2011-76 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SERGE MINEAULT AU POSTE D'OPÉRATEUR B - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-076 en date du 19 janvier 2011, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Serge Mineault au poste d'opérateur B au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-229 au plan d'effectifs des cols bleus);

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Serge Mineault a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste d'ouvrier de réseau au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-061 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

#### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2011-76 en date du 19 janvier 2011 de façon à réintégrer monsieur Serge Mineault à son poste d'ouvrier de réseau au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-061 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2011.

Adoptée

#### CE-2011-419

MANDATER LA FIRME DUNTON RAINVILLE AFIN DE PRENDRE DES PROCÉDURES JUDICIAIRES POUR QUE LA VILLE SOIT INDEMNISÉE DE TOUS LES DOMMAGES SUBIS SUITE AU DÉBUT DU GLISSEMENT DE TERRAIN SURVENU EN AVRIL 2008 SUR LA RUE LAFRANCE

**CONSIDÉRANT QU**'en date du 15 avril 2008, un état d'urgence local a été déclaré sur le territoire couvrant les terrains occupés par les résidences des 588, 592, 596, 600, 604 et 608 de la rue Lafrance en raison d'un début de glissement de terrain qui est survenu à cet endroit;

**CONSIDÉRANT QUE** l'instabilité de la pente est due à la faute de plusieurs intervenants, notamment Les Constructions Berton inc., 170844 Canada inc., Réjean Barrette et Fondex Shermont, ainsi que leurs professionnels Roland Drouin, Tarfi Abderrazek, Michel Timmons et Gilles Robertson;

**CONSIDÉRANT QUE** les événements de la rue Lafrance ont entraîné des dépenses importantes pour la Ville de Gatineau et que la Ville a le droit de réclamer les dommages subis;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'entreprendre un recours distinct afin de réclamer les dommages subis par la Ville et que ce recours ne peut être intenté à même la poursuite de 170844 Canada inc.:

**CONSIDÉRANT QU**'en vertu des articles 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal :

### PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité mandate la firme Dunton Rainville afin de prendre toutes les procédures nécessaires pour réclamer tous les dommages et intérêts subis par la Ville suite au début de glissement de terrain sur la rue Lafrance survenu en avril 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-412 – Affaires juridiques – Services juridiques, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2011.

Adoptée

MARC BUREAU
Me SUZANNE OUELLET
Maire et président
Comité exécutif
Greffier et secrétaire
Comité exécutif